

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1441

présenté par

Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 33, supprimer les mots :

« dans le respect de la langue française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La pleine intégration des femmes au sein des forces armées est un impératif égalitaire et stratégique. Les femmes apportent des compétences, des perspectives et des talents uniques qui enrichissent et renforcent la capacité de nos forces armées. Cependant, malgré des progrès significatifs réalisés en matière d'intégration, des obstacles demeurent, notamment le langage et la terminologie utilisés dans le système des grades militaires.

Cet amendement de suppression porté par le groupe Écologiste-NUPES symbolise notre engagement à aller au-delà des conventions linguistiques traditionnelles pour assurer une véritable égalité des sexes au sein de nos forces armées. Par ailleurs, la langue française, comme toutes les langues et en constante évolution au gré des usages et des pratiques de ses locutrices et de ses locuteurs, est aussi le reflet des évolutions sociales.